

PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE

**Contrat de Relance et de
Transition Ecologique**

2021 - 2026

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021-2026

POUR LE TERRITOIRE DU PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par Chantal MAUCHET, Préfète du Tarn-et-Garonne

Ci-après désigné par « **l'Etat** »

ET

LE PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE, représenté par son Président Jean-Michel BAYLET,

Ci-après désigné par « **le porteur du contrat** »,

ET

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL du TARN-ET-GARONNE, représenté par son Président Michel WEILL

Ci-après désigné « **le partenaire du contrat** »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sommaire

Préambule	3
Article 1 – Objet du contrat	6
Article 2 – Eléments clés du projet de territoire du PETR et bilan des contrats du PETR	7
2.1 Les éléments clés du projet de territoire	8
2.1.1 Présentation du territoire	8
2.1.2 Dynamiques socio-démographiques	9
2.1.3 Maillage territorial et accès à l'offre de services	13
2.1.4 Logement	14
2.1.5 Dynamiques des centres bourgs	15
2.1.6 Développement économique	16
2.1.7 Agriculture	18
2.1.8 Tourisme / Patrimoine	19
2.1.9 Mobilité	20
2.1.10 Environnement et transition écologique	21
2.1.11 Synthèse et territorialisation des enjeux	23
2.1.12 Les 4 axes stratégiques du projet de territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne	24
2.2 Rappel du bilan des politiques contractuelles animées par le PETR	25
2.2.1 Le Contrat de ruralité Garonne Quercy Gascogne 2017-2020	26
2.2.2 Le Contrat Territoire d'Industrie de l'entente interdépartementale Gers/Tarn-et-Garonne 2018-2022	29
2.2.3 Les deux contrats signés avec la Région de 2015 à 2020 (CRU, CTO)	32
2.2.4 Le Programme européen LEADER Garonne Quercy Gascogne 2014-2022	35
2.3. Les opérations déjà financées dans le cadre du Plan de relance	37
Article 3 – La stratégie du CRTE Garonne Quercy Gascogne	37
Article 4 – Le Plan d'action du CRTE	39
4.1. Programmation des opérations locales	39
4.2. Les opérations de coopération interterritoriale	40
Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie	41
Article 6 - Engagements des partenaires	41
6.1. Dispositions générales concernant les financements	41
6.2. Le PETR	41
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	42
6.4. Le Département	43
6.5. Maquette financière annuelle	43

Article 7 – Gouvernance du CRTE	44
7.1. Le comité de pilotage du CRTE	44
7.2. Le comité technique	44
7.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	45
Article 8 – Mobilisation des acteurs locaux pour l’élaboration et mise en œuvre du CRTE	45
8.1 Mobilisation des acteurs durant l’élaboration du contrat CRTE	45
8.1.1 Recensement des projets du territoire pour 2021-2026	46
8.1.2 Phase de concertation au niveau des Communautés de communes, des élus du PETR et des partenaires financiers	46
8.2 Communication après la signature du contrat et mobilisation durant la mise en œuvre en lien avec les Communautés de communes	47
8.2.1 A l’échelle des Communautés de communes	47
8.2.2 A l’échelle du PETR	47
Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE	48
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	48
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	48
Article 12 - Résiliation du CRTE	49
Article 13 – Traitement des litiges	49
Sommaire des annexes	49

Crédits photos page de garde : ADT82/Bernard Tauran (Lauzerte), ADT82/Laurence Delzars (cloître de Moissac et halle d’Auvillar), SMEAG/Didier Taillefer (Confluence Garonne/Tarn à St Nicolas de la Grave)

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d’accompagner la relance de l’activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE visent 3 objectifs :

- A court terme, d’associer tous les territoires **au Plan de Relance** économique et écologique en soutenant des opérations matures ayant un impact important pour la reprise de l’activité dans les territoires : à la signature du protocole d’engagement CRTE du PETR le 30/07/21, **61 opérations ont déjà été soutenues par France Relance** (cf. carte chap 2.3) ;
- Sur la durée du contrat, accompagner les collectivités dans **la concrétisation du projet de territoire 2021-2026 autour de la triple ambition : Développement économique, transition écologique et cohésion territoriale** ;
- La simplification du paysage contractuel de l’Etat en rassemblant les différents dispositifs de contractualisation et d’intervention.

Les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique « CRTE » définis par la circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 est le **nouveau cadre de contractualisation entre l’Etat et les territoires, faisant converger les priorités de l’Etat et le projet de territoire concerné**. Ils font suite aux **contrats de ruralité** déployés dans les territoires de 2017 à 2020.

Le CRTE définit le cadre de partenariat et les modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle **du territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne** autour d’opérations concrètes qui concourent à la réalisation du projet stratégique.

Ce contrat permet de mobiliser pour la période contractuelle **2021-2026** l’ensemble des moyens d’accompagnement de l’Etat existants au profit des collectivités locales, et acteurs locaux des territoires engagés en complémentarité des autres financeurs.

Le PETR Garonne Quercy Gascogne, **fort de son expérience de contractualisation** avec l’Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité, du Contrat Territoire d’Industrie, mais aussi avec la Région, le Département, **s’est engagé, en accord avec ses 6 communautés de Communes, à assurer le portage et l’animation du CRTE**.

La signature du protocole d’engagement du CRTE a été signée avec l’Etat le 30 juillet 2021.

Le contenu du présent contrat a été conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux.

C’est un contrat **évolutif et pluriannuel**. La signature du CRTE est un point de départ et il pourra être enrichi sur la durée du contrat jusqu’en 2026.

Article 2 – Eléments clés du projet de territoire du PETR et bilan des contrats du PETR

Le projet de territoire, élaboré localement, **traduit la vision partagée par l'ensemble des acteurs sur le développement économique, social, environnemental et culturel**. Il implique :

- **D'identifier** les enjeux du territoire, les forces et faiblesses, et de **favoriser** l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en **orientations stratégiques** et en **plan d'action**.

Début 2021, le PETR a engagé avec ses 6 communautés de communes, **le travail commun d'élaboration du projet de territoire 2021-2027 qui sera le socle pour décliner ses différents contrats avec ses partenaires financiers** :

- **le contrat CRTE avec l'Etat pour la période 2021-2026,**
- la nouvelle génération du **contrat territorial avec la Région** pour la période 2022-2027,
- le prochain programme européen **LEADER (2023-2027)** avec l'Europe via la Région.

Le PETR étant un territoire contrasté avec d'importantes disparités, le projet de territoire a été construit de manière ascendante à **partir des enjeux et priorités des 6 communautés de communes**. Il permet de tenir compte des dynamiques différentes.

Quatre temps clés ont permis de construire **ce projet de territoire du PETR** :

1. La formalisation d'un diagnostic territorial et thématique à l'échelle du PETR,
2. La déclinaison et la co-production d'un diagnostic stratégique par communauté de communes,
3. L'actualisation de la synthèse AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunité-Menaces) et des enjeux à l'échelle du PETR,
4. L'identification des priorités et des projets visant à aboutir à l'architecture du projet de territoire et à une synthèse croisée des priorités à l'échelle du PETR.

Le CRTE a été rédigé en régie et en articulation avec les travaux du projet de territoire, en cours de finalisation, pour lequel le PETR a été accompagné par le cabinet Teritéo pour l'animation des **temps de co-construction avec ses 6 collectivités**.

Suite à la tenue des 6 comités techniques « projet de Territoire » réalisés dans chacune des communautés de communes (juillet à début novembre – cf. article 8), **la Commission des élus du PETR « Projet de Territoire & Contractualisations » a été réunie le 4/11/21 pour partager** :

- > **le diagnostic territorial à l'échelle du PETR, les enjeux territorialisés et défis stratégiques du projet de territoire 2021-2027,**
- > **la stratégie du CRTE déclinée en 3 ambitions et 13 orientations.**

Suite à cette réunion et à l'avancement du contrat CRTE avec les services de l'Etat (réunions techniques du 8/10 et 25/11), les éléments de stratégie du Projet de territoire et le contrat du CRTE avant sa signature **ont été validés lors du Conseil syndical du PETR du 11 décembre 2021**.

Sont présentés ci-après **ces éléments clés des travaux du projet de territoire** à travers :

- **les tableaux de synthèse AFOM** (Atouts-Faiblesses-Opportunité-Menaces) selon 9 thématiques (Dynamiques socio-démographiques/Maillage territorial et accès à l'offre de services/Logement/Dynamiques des centres bourgs/Développement économique/Agriculture/Tourisme, patrimoine /Mobilité/Environnement et transition écologique) ;
- **la synthèse des enjeux sur le PETR et leur territorialisation** en distinguant les différences selon les 6 Communautés de communes ;
- **les axes stratégiques du projet de territoire** du PETR en découlant.

Est également rappelé le bilan des contrats du PETR de 2015-2020, exposé dans le protocole d'engagement, qui a également alimenté les réflexions.

2.1 Les éléments clés du projet de territoire

2.1.1 Présentation du territoire

Le périmètre du PETR couvre les **139 communes** rattachées aux **6 Communautés de communes** de l'Ouest du département.

Ce vaste territoire, traversé par la Garonne et son canal, s'étend :

- au centre, sur la plaine de Garonne élargie vers l'Est à celles des affluents du Tarn et de l'Aveyron ;
- et de part et d'autre, sur les coteaux du Quercy et les coteaux de la Lomagne.

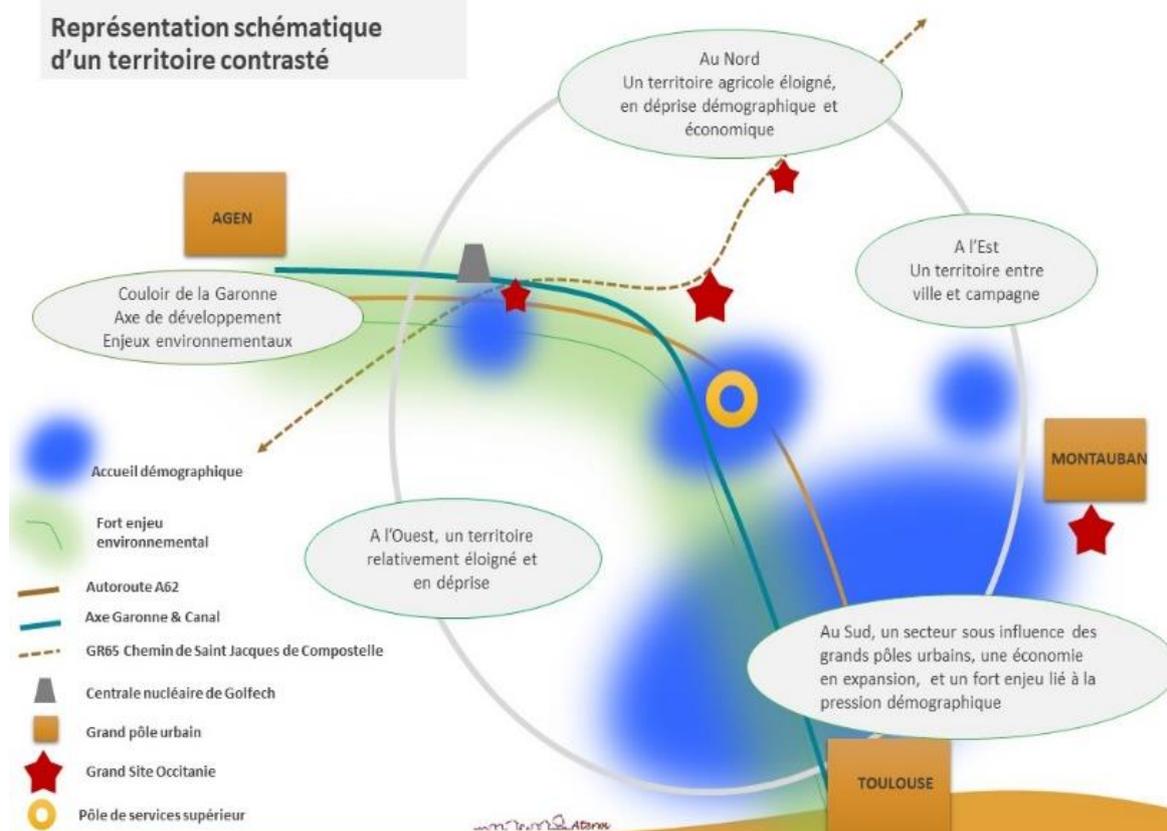
Territoire historiquement rural, il est soumis aujourd'hui à **ses franges à des phénomènes de métropolisation** qui nécessitent d'appréhender les modes de développement **de manière différenciée**. En effet, outre cette géographie, **c'est un territoire avec d'importantes disparités territoriales** :

- **Métropolisation du Sud** sous l'influence des pôles urbains de Toulouse / Montauban, plaine de Garonne irriguée par les infrastructures majeures (A62 et 2 échangeurs, proximité de l'interconnexion A62/A20, 5 gares de proximité et future gare LGV de Bressols) concentrant population, activités et déplacements avec un taux d'évolution démographique parmi les plus importants de la région ;
- **Zones de coteaux au Nord et Sud-Ouest** nettement plus rurales et enclavées en déprise démographique où les difficultés de mobilité sont plus accrues, 1 habitant sur 3 est éloigné des pôles de services supérieurs (plus de 30 min).



C'est aussi un territoire avec des atouts paysagers et touristiques reconnus : le Grand Site Occitanie Moissac-Auvillar-Lauzerte et le chemin de St Jacques de Compostelle, la richesse des productions agricoles et viticoles (5 appellations AOP dont celles du Frontonnais et des Vins du Quercy labellisées « Vignobles et Découverte »), le Canal avec sa vélo-voie verte et le site de la pente d'eau de Montech, la Garonne et le vaste plan d'eau de Saint-Nicolas à sa confluence avec le Tarn.

Représentation schématique d'un territoire contrasté



2.1.2 Dynamiques socio-démographiques

Avec 57,6 habitants au km² (RP 2017) contre 105 à l'échelle nationale, le PETR Garonne Quercy Gascogne s'inscrit dans une dynamique rurale.

Si le territoire se caractérise par une dynamique démographique favorable issue de l'attractivité (sur la période 2012-2017, la population progresse au rythme annuel moyen de 0,8 %), des différences notables sont à souligner.

Des déséquilibres existent en effet entre le Sud périurbanisé et le Nord et le Sud-Ouest plus enclavés et ruraux.

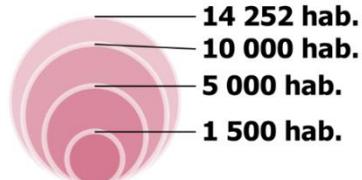
Trois types de territoires se distinguent :

- **Les territoires dynamiques** : représentés par les **Communautés de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et Terres des Confluences**, marquées par la métropolisation et la périurbanisation. Elles enregistrent des dynamiques démographiques très positives sous l'effet de l'attractivité de ménages plus jeunes. Des fragilités sociales sont toutefois relevées au sein de la **Communauté de Communes Terres des Confluences**.
- **Les territoires stables** : ces territoires bénéficient du rayonnement des pôles urbains de Montauban et d'Agen, mais de manière moins prononcée que la catégorie précédente. Les **Communautés de Communes des Deux Rives et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain** se caractérisent par des dynamiques démographiques stables. Ces dernières sont, en revanche, confrontées à un vieillissement de plus en plus marqué de leur population.
- **Les territoires en situation de fragilité** : ces territoires, situés dans des zones de coteaux au Nord et Sud-Ouest, sont des territoires plus ruraux et enclavés. Les **Communautés de Communes Pays de Serres en Quercy et Lomagne Tarn et Garonnaise** présentent une situation démographique peu favorable, voire en déprise. Eloignées des grandes agglomérations, elles présentent un vieillissement important de leur population et des difficultés sociales (taux de pauvreté, taux de chômage ...), impliquant de plus grandes difficultés à assumer les coûts des déplacements nécessaires pour accéder aux services et/ou à l'emploi.

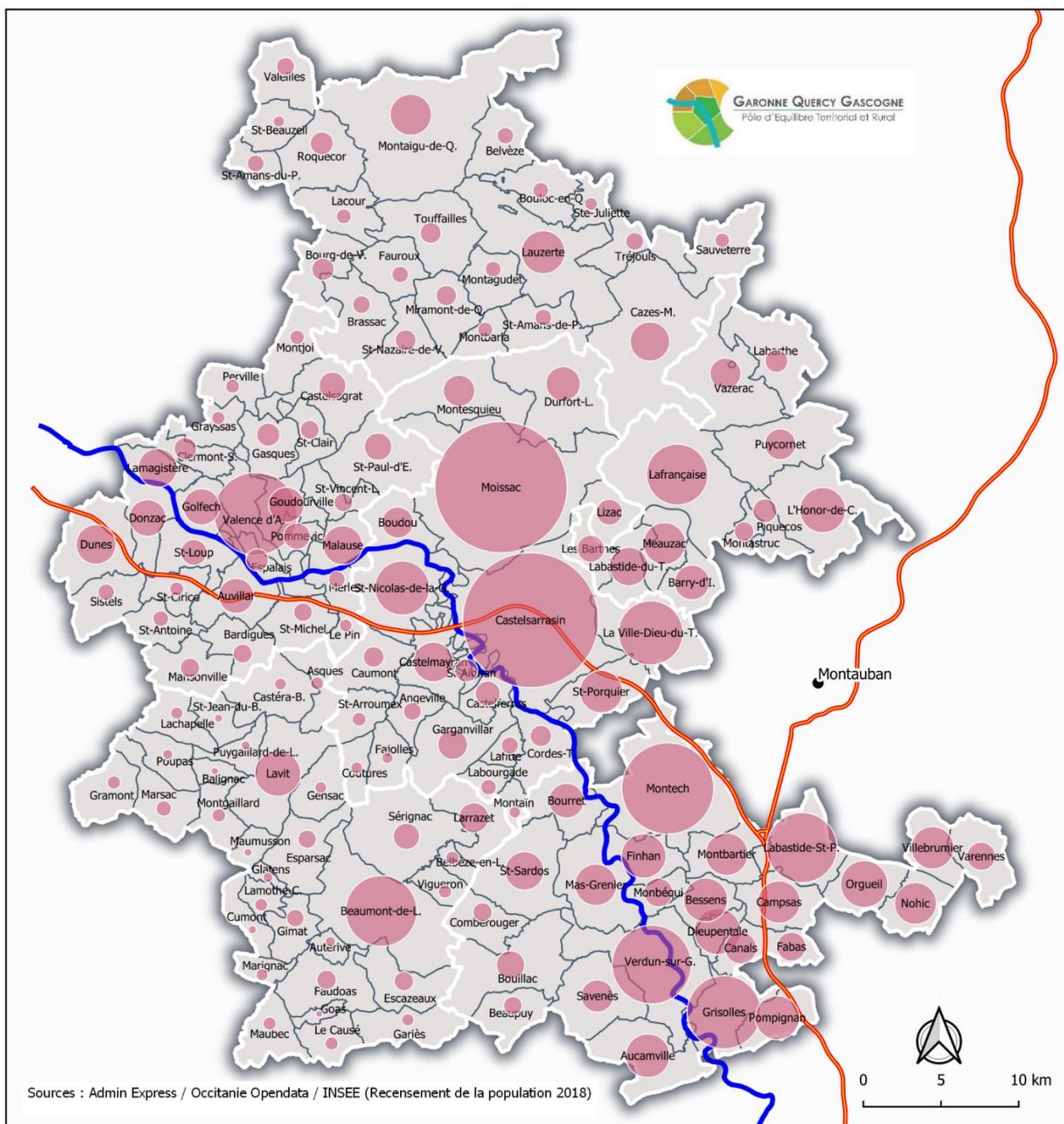
POPULATION LEGALE AU 1/01/2021

Communautés de communes	Population totale
CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne	42 685
CC. Terres des Confluences	42 360
CC. Deux Rives	19 199
CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	11 222
CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise	10 304
CC. Pays de Serres en Quercy	8 591
Total PETR GQG (139 communes)	134 361

Référence Poids de population :

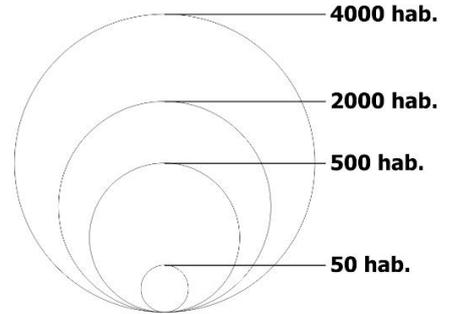


Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2021
Date de référence statistique : 1er janvier 2018

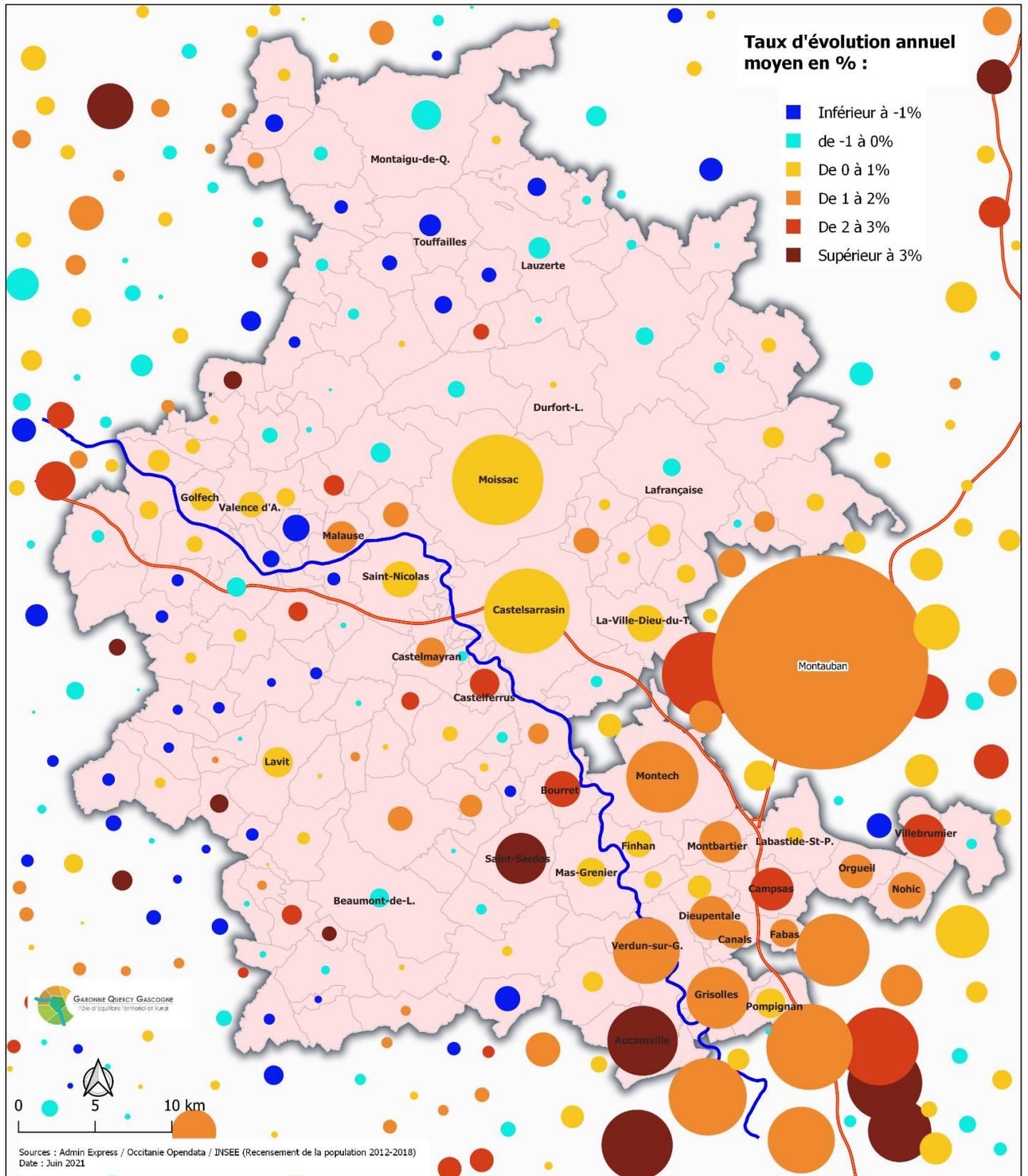


Forte croissance démographique dans le Sud-Est du territoire Garonne Quercy Gascogne, entre 2012 et 2018

Nombre d'habitants supplémentaires :



-> Couleur chaude : évolution positive
-> Couleur froide : évolution négative



A l'horizon 2040, selon une étude de l'INSEE en date de mars 2016, la population du PETR qui s'élève aujourd'hui à **134 361 habitants**, devrait augmenter de 40 % par rapport à 2012, atteignant environ **180 000 habitants**. Le taux de variation annuelle de la population serait plus important au cours des prochaines années (+1,3%/an) que durant la dernière décennie (+1%/an). Cette croissance s'explique notamment par une offre foncière plus intéressante qu'en bordure de l'agglomération toulousaine et par la perspective d'une amélioration de la desserte ferroviaire, grâce aux 2 projets suivants : « optimisation de la ligne actuelle entre Toulouse et Montauban » et « réalisation d'une nouvelle gare LGV à Bressols », en limite immédiate du PETR.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique globale positive • Des territoires particulièrement dynamiques (forte croissance démographique, population plutôt jeune ...) : CC Grand Sud Tarn-et-Garonne et Terres des Confluences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés sociales prégnantes sur l'ensemble du territoire bien que localisées prioritairement sur les zones les plus urbaines du territoire ; • Des territoires en situation de fragilité (solde naturel déficitaire, vieillissement déjà marqué, faible attractivité) : CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn et Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Deux Rives
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement géographique favorable du territoire : de grandes agglomérations à proximité ; • Une dynamique démographique globale impulsée par le solde migratoire : une attractivité territoriale notable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ralentissement de la croissance démographique depuis une dizaine d'année ; • Des territoires enclavés et aux dynamiques ralenties : CC Pays de Serres en Quercy et Lomagne Tarn et Garonnaise ; • Un vieillissement de la population qui va se renforcer ; • Une tendance à la hausse des situations de difficultés sociales, impliquant des difficultés de mobilité, d'usage du numérique.

2.1.3 Maillage territorial et accès à l'offre de services

Le territoire du PETR est bien pourvu en termes d'équipements et de services de proximité, en lien avec le maillage de polarités qui structurent le territoire : 2 pôles de services supérieurs, 1 pôle intermédiaire supérieur, 6 pôles intermédiaires et 60 petits pôles de proximité.

Néanmoins, **un habitant sur trois est à plus de 30 minutes d'une commune proposant des services de la gamme intermédiaire et supérieure**. En effet, si l'ensemble des EPCI sont dotés d'un pôle de service intermédiaire, donnant accès à l'ensemble des services de la vie courante et des services plus structurants (centres hospitaliers, structures administratives, services scolaires ...), ce constat ne doit pas masquer **des difficultés d'accès au niveau infra-territorial** et des territoires plus éloignés du fait d'un maillage plus lâche en polarité : **CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise et Pays de Serres en Quercy**. Ainsi, afin d'améliorer l'accès à certains services, plusieurs Maisons France Services ont vu le jour sur le territoire.

Inversement, dans les CC les plus dynamiques, **l'essor démographique est beaucoup plus important et rapide que l'évolution des services**. Cela induit un risque de tension sur certains services et des difficultés d'accessibilité (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne et Terres des Confluences).

En parallèle, **l'accès au service de santé représente un enjeu majeur sur l'ensemble du territoire**, et plus particulièrement pour les communautés de communes les plus enclavées, et en voie de désertification médicale (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain). La population de médecins généralistes du PETR est vieillissante, et les récents départs à la retraite des professionnels de la santé du territoire n'ont pas été comblés. La création de plusieurs maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) sur le territoire ne permet pas, pour l'heure, d'inverser la dynamique.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau d'équipement satisfaisant pour la gamme de services et d'équipements de proximité ; • Un maillage de pôles de services dense et complet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une densité médicale fragile au niveau du PETR et des territoires en voie de désertification médicale (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain) ; • Des difficultés d'accès aux services intermédiaires et supérieurs qui se concentrent sur quelques pôles ; • Des carences relevées sur certains équipements (structures séniors, médicosocial ...).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de services renforcée par plusieurs projets sur l'ensemble des collectivités (création de MSP, de Pôle Enfance, de maisons France Services, de Pôle de services aux publics ...) ; • Un classement en zone prioritaire quant au développement de services de santé ; • Un secteur associatif dynamique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement de la population et des difficultés sociales, impliquant des difficultés pour accéder aux services et/ou à l'emploi ; • Un risque d'inadéquation de l'offre de services par rapport aux besoins (familles, jeunes...) au regard de l'essor démographique de certains territoires (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne).

2.1.4 Logement

Le territoire du PETR compte plus de 64 000 logements (en 2017). Ce parc est marqué par un taux de logements vacants élevé. **En 2017, la part des logements vacants était de 9,7%** (contre 8,2% à l'échelle nationale). Au niveau infra-territorial, **la vacance est particulièrement marquée sur les intercommunalités les plus rurales du PETR** (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise) **et au sein des principaux pôles urbains du territoire**. Toutefois, le marché immobilier présente une dynamique positive (accentuée depuis la crise sanitaire) en lien avec des prix globalement attractifs.

En outre, les logements de type T1 ou T2, **adaptés aux personnes seules ou aux ménages de taille moyenne**, ne représentent globalement que 4 à 5% du parc. De plus, **l'offre en logements sociaux est limitée au regard des dynamiques sociales** (4,8% du parc de logements du territoire est déclaré de type HLM) et concentrée sur les grands pôles urbains. Dans la même logique, **l'offre en termes de logements locatifs restent très en deçà de la réalité du marché**.

Enfin, à l'échelle du territoire du PETR, **le parc de logement apparait ancien**. En effet, sur la quasi-totalité des EPCI du territoire, **en dehors de Grand Sud Tarn-et-Garonne**, la part des résidences principales datant d'avant 1975 et les premières réglementations thermiques est supérieure à 50 %. La rénovation/réhabilitation du parc existant est un enjeu pour le territoire. Pour ce faire, **plusieurs OPAH** (opérations programmées de l'amélioration de l'habitat) **sont en cours et/ou en projets** (CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Lomagne Tarn et Garonnaise, Pays de Serres en Quercy, Terres des Confluences, centre-ville Moissac).

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logement accessible ; • Une dynamique immobilière favorable (accentuée depuis la crise sanitaire). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de vacance particulièrement élevé et un parc de logements ancien avec de forts besoins de réhabilitation ; • Un parc social globalement inadapté et peu présent sur le territoire ; • Une inadéquation entre l'offre et la demande de logement (dessalement des ménages, logements de grandes tailles...).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logements vacants pouvant être mobilisé pour répondre aux nouveaux besoins ; • La mise en œuvre de plusieurs opérations (OPAH, opération façades ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une vacance qui s'accroît sur certains territoires (CC Pays de Serres en Quercy, Terres des Confluences) ; • Une inadéquation entre l'offre et la demande qui est un frein à l'installation des nouveaux habitants sur le territoire ; • Des prix à la hausse (terrains et constructions) pouvant exclure certains ménages et représenter un frein à la qualité des logements (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences).

2.1.5 Dynamiques des centres bourgs

Le territoire du PETR est **composé de plusieurs centres bourgs, structurants et polarisants, qui concentrent la majorité de l'offre de services et d'équipements du territoire**. Au regard des dynamiques démographiques, **une dichotomie s'observe entre :**

- **les pôles de services intermédiaires** (Moissac, Castelsarrasin, Valence d'Agen) et les polarités sous l'influence des agglomérations voisines (Montech et Verdun-sur-Garonne notamment). Ces pôles apparaissent comme dynamiques et attractifs ;
- **les centralités davantage rurales** (Lauzerte et Beaumont-de-Lomagne notamment) qui connaissent une dynamique démographique négative, pouvant *in fine* impacter le maintien de certains services et équipements.

Mais de manière globale, **les polarités du territoire et centres bourgs font face à plusieurs difficultés** : des problématiques de vacance et de vieillissement du parc de logement, une tendance à la précarisation et paupérisation, dévitalisation et vacance commerciales ...

Pour répondre à ces problématiques et aux différents enjeux, **plusieurs démarches sont conduites à l'échelle des centralités et des centres-bourgs** :

- Les contrats bourgs-centres, qui visent à favoriser le développement et l'attractivité des bourgs-centres éligibles (habitat, offre de services, mobilité ...) : 18 contrats, sur le PETR, sont approuvés par la Région ;
- Les contrats Petites Villes de Demain avec 10 communes conventionnées sur le PETR.

Toutefois, la présence de ces contrats initiés par la Région et l'Etat ne doit pas **faire oublier les autres polarités du territoire qui jouent également un rôle important dans l'organisation du territoire.**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des centres-bourgs et polarités complémentaires, pour une dynamique territoriale équilibrée, structurant le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une économie commerciale fragile et qui s'éloigne des centres ; • Une vacance de logements qui augmente sur les centralités et centres-bourgs ; • Un écosystème de dispositifs de soutien aux centres bourgs difficilement lisible et complexe à mobiliser pour les communes disposant de peu ou pas d'ingénierie.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies et projets portés sur les centralités (programme Petites Villes de Demain, Opération de Revitalisation du Territoire, contrat Bourgs-Centres ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des centres bourgs fragilisés qui ne sont pas concernés par les différents dispositifs de revitalisation ou ont des difficultés à mobiliser une ingénierie pour développer des projets de revitalisation.

2.1.6 Développement économique

En 2017, plus de 35 780 emplois étaient localisés sur le territoire du PETR, **soit une évolution de 0,15% par rapport à 2012**. Toutefois, cette hausse est à relativiser, car **seule la CC Grand Sud Tarn-et-Garonne a connu une évolution annuelle positive (+ 2,5%)**. **L'attractivité démographique du territoire contribue à la croissance de l'emploi présentiel** et, de ce fait, à l'essor du tertiaire. En parallèle, le territoire se caractérise par **une diversité de productions agricoles** et l'existence de **filières labellisées**. De son côté, **l'industrie occupe une part de l'emploi proche de la moyenne nationale (12,3 % de l'emploi)**.

De manière transversale, **le territoire du PETR et les 6 intercommunalités présentent plusieurs atouts** :

- Des territoires en charnière de plusieurs grands bassins économiques (Agen, Montauban, Toulouse) ;
- Un secteur artisanal et commercial dynamique ;
- Un foncier globalement compétitif en termes de prix et de disponibilités ;
- Des ressources locales importantes (base agricole solide, atouts touristiques ...) ;
- La présence de poches d'emploi spécialisées et vectrices de développement économique : la centrale nucléaire de Golfech (**CC Deux Rives**) contribue fortement au développement

économique de cette partie du territoire (plus de 1000 emplois), la Zone d'Aménagement Concerté Grand Sud Logistique (**Grand Sud Tarn-et-Garonne**) concentre plus de 2 000 emplois ... ;

- Le déploiement de la fibre : l'ensemble du territoire devrait être couvert en 2022 (conformément au programme numérique du Département).

Toutefois, le développement économique sur le territoire peut être contraint par :

- **un déficit d'image économique**, notamment au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen ...) – **CC des Deux Rives, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Terres des Confluences** ;
- **un enclavement** (**CC Lomagne Tarn et Garonnaise, Pays de Serres en Quercy**) ;
- **et un foncier qui se fait de plus en plus rare** (pouvant limiter l'accueil de nouvelles structures) et, à l'inverse, **des zones d'activités peu attractives**.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel de développement basé sur les ressources locales : l'artisanat, les filières agricoles, le tourisme ... ; • Des territoires avec un tissu économique local dynamisé par la présence de grandes entreprises (CC Deux Rives, Grand Sud Tarn-et-Garonne) ; • Un tissu commercial et artisanal qui reste dynamique ; • Un foncier globalement compétitif en termes de prix et de disponibilités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un faible taux de création d'entreprises sur certains territoires (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain) ; • Des zones d'activités économiques saturées et, à l'inverse, des ZAE peu attractives ; • Des difficultés à attirer des entreprises dans les secteurs éloignés des grands axes.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté des collectivités à s'investir sur le développement économique : projets d'extension des ZA, opération en faveur du commerce et de l'artisanat, élaboration de schéma de développement économique et touristique ; • Le déploiement de la fibre à l'échelle du PETR ; • Des potentiels de développement économique en lien avec le grand carénage (CC Deux Rives) et au-delà avec les projets LGV/échangeur routier (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne) • Des opportunités de développement autour de la silver économie, du développement de l'économie sociale et solidaire et de la transition écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une difficulté à pérenniser les entreprises et infrastructures créées sur le territoire dans le temps ; • Une inadéquation au niveau de l'emploi entre l'offre et la demande (logistique, artisanat, agriculture) ; • Une fragilisation du secteur industriel ; • Une fragilisation du secteur commercial et artisanal : difficultés de transmission-reprise ; • Un déficit d'image économique, notamment au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen).

2.1.7 Agriculture

Le PETR est un territoire tourné vers l'agriculture. **Un emploi sur quatre dans les CC du Pays de Serres en Quercy et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain dépend de l'agriculture.** La filière agricole du PETR est marquée par sa diversité (cultures céréalières, fruitières, ail, etc.). De plus, le patrimoine agricole du PETR est aussi valorisé à travers 6 labels AOP-AOC, 14 labels IGP et de nombreux labels rouges.

Toutefois, **l'évolution démographique agricole est négative pour l'ensemble du territoire.** Alors qu'il y avait 6 422 exploitations agricoles dénombrées sur le territoire du PETR en 1988, il n'y en a maintenant plus que 3 473, soit une baisse de 46%.

Des difficultés d'hébergement pour les salariés saisonniers sont également relevées, en particulier sur les **CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences et Deux Rives.**

Dans une logique de développement durable et de valorisation de l'activité agricole, **la mise en place de circuits courts et le développement de l'agriculture biologique se développent.** Toutefois, si une dynamique de transition vers le bio et la valorisation des circuits courts s'observent à l'échelle du territoire, **l'absence d'une certaine organisation ne permet pas de développer de manière optimale ce secteur.**

Enfin, **la question de la gestion de l'eau est centrale pour le secteur,** les plaines de la Garonne, du Tarn ou de l'Aveyron connaissent les plus fortes concentrations de prélèvements d'eau. Cela est dû, outre les besoins des populations, aux activités d'agriculture exercées. **Ce déséquilibre** entre les besoins en eau, pour l'irrigation, l'alimentation potable, l'industrie, les usages récréatifs, et la ressource disponible **est particulièrement présent en période estivale.**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Diversité et richesse pédologique (vallées alluviales fertiles, coteaux...) favorables au développement des activités agricoles ; • Diversité de la production agricole (cultures céréalières, fruitières...) et existence de filières labellisées (AOP Pruneaux d'Agen, AOC Chasselas de Moissac, AOC Ail de la Lomagne ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une évolution démographique agricole négative et un vieillissement important des exploitants ; • Précarité du travail agricole (travailleurs saisonniers, main d'œuvre non qualifiée...) et des difficultés pour l'hébergement des salariés agricoles : CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences, Deux Rives.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt des consommateurs pour les produits locaux labellisés (produits bio ...), et pour les circuits courts (marchés bio, ventes à la ferme, circuits agro-touristiques, paniers d'accueil chez les hébergeurs touristiques ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre d'exploitations et vieillissement des exploitations, peu ou pas de reprises, disparitions de certaines exploitations ; • Des difficultés d'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs ; • Encore peu de transformation et de valorisation des productions agricoles et des circuits-courts ; • Une problématique importante autour de la gestion de l'eau (quantité et stockage).

2.1.8 Tourisme / Patrimoine

Le territoire présente un potentiel touristique important, avec :

- **le patrimoine historique et les métiers d'art** : présence de sites emblématiques avec l'abbaye de Moissac (Unesco) au cœur du Grand Site Occitanie « Moissac-Auvillar-Lauzerte », le chemin de St Jacques de Compostelle, le site de la pente d'eau de Montech et une diversité de sites touristiques secondaires (bastides, cités médiévales, châteaux, halles, petit patrimoine...);
- **la grande itinérance** : facilitée par l'existence d'itinéraires reconnus (vélo voie verte du canal des Deux mers et canal de Montech, GR65 St Jacques de Compostelle, sentier clunisien Guyenne-Gascogne, route européenne équestre d'Artagnan), et la présence marquante des voies d'eau (canal des Deux Mers, Garonne, Tarn, Aveyron ...);
- **les loisirs liés à l'eau et activités de pleine nature** : base de loisirs départementale de St Nicolas de la Grave à la confluence Tarn/Garonne, bases de loisirs de Lafrançaise, Montaigu de Quercy, St-Sardos, forêt domaniale d'Agre (Montech), lacs de pêche, golf d'Espalais...;
- **l'agrotourisme, l'oënotourisme, et la gastronomie locale** : la diversité et la qualité des productions agricoles associées à des paysages typiques sont reconnues comme une richesse qui est encore peu valorisée du point de vue touristique, avec une faible mise en réseau des acteurs et peu de points de vitrines pour le public.

Les équipements culturels réalisés permettent d'approfondir et diversifier la découverte du territoire : musée de l'abbaye de Moissac, musée départemental des arts de la table dans l'abbaye de Belleperche, péniche d'interprétation de la pente d'eau de Montech, musée du Vieil Auvillar de la faïence et de la batellerie, musée Calbet à Grisolles, musée du miel à Gramont, conservatoire des métiers d'Autrefois de Donzac, Maison d'Espagne exposant l'affichiste Firmin Bouisset à Castelsarrasin et pôle culturel de la Maison Fermat à Beaumont de Lomagne valorisant la science...

Toutefois, le secteur touristique reste à exploiter pour en optimiser les retombées économiques sur le territoire :

- Une partie du petit patrimoine bâti, mais également du patrimoine naturel, souffre d'un manque de valorisation ;
- Un manque d'hébergement, notamment pour les séjours longs est relevé ;
- L'absence d'une offre de tourisme définie, globale et partagée (mise en place de circuits touristiques, valorisation du tourisme autour de la nature ...) ne permet pas aux communes de profiter pleinement du potentiel touristique de leur territoire.

De manière globale, l'enjeu principal du territoire repose sur la nécessité de coordonner les acteurs du domaine culturel et touristique, afin de structurer une offre de loisirs et de tourisme qui permettrait de « faire rester » les touristes sur le territoire, tout en bénéficiant aux locaux dans une logique de qualité de vie.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine architectural, culturel, environnemental et paysager riche (bastides, châteaux, petit patrimoine ...); • Présence de nombreux sites emblématiques de rayonnement national et international (abbaye de Moissac, chemin de St Jacques de Compostelle, canal des Deux Mers ...); • Un potentiel touristique important. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine culturel insuffisamment exploité et des éléments patrimoniaux ne bénéficiant pas de protection ; • Un tourisme qualifié de « à la journée » qui ne bénéficie pas à long terme au territoire et rayonne insuffisamment au-delà des sites reconnus ; • L'absence d'une image touristique globale.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt croissant pour de nouvelles activités touristiques (tourisme vert, agritourisme ...) ; • Des démarches et projets touristiques en cours : stratégies touristiques (CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain), la marque « Quercy Sud-Ouest » (CC Pays de Serres en Quercy), réalisation récente d'équipements culturels et touristiques valorisant les spécificités locales (péniche interprétation pente d'eau, Maison Fermat (science), Maison d'Espagne (Firmin Bouisset) ou prévus (musée faïence et batellerie à Auvillar) ... 	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'une offre de tourisme définie, globale et partagée (mise en place de circuits touristiques, valorisation du tourisme autour de la nature ...) qui ne permet pas aux communes de profiter pleinement du potentiel touristique de leur territoire • Un développement touristique encore insuffisant, qui souffre de l'absence d'une image touristique clairement affirmée, d'une offre complète et organisée en matière d'activités touristiques et de loisirs, et d'une concurrence des territoires voisins ; • Des besoins en matière d'hébergements touristiques.

2.1.9 Mobilité

Comme dans la plupart des territoires présentant des caractéristiques similaires (rural, périurbain, proximité de pôles de services intermédiaires et supérieurs, ...), le PETR se distingue par **un recours très élevé au véhicule individuel** pour les déplacements du domicile au lieu d'emploi (**86% des actifs occupés utilisent leurs voitures pour se déplacer vers leur travail**, contre 70,5% au niveau national).

En parallèle, **le recours à l'offre de transports en commun reste très peu développé** et principalement pour deux raisons : **un développement insuffisant de l'offre de transport** et **une mauvaise connaissance locale de cette offre**.

Si 3 Communautés apparaissent plutôt bien desservies (CC *Terres des Confluences, Grand Sud Tarn-et-Garonne et Deux Rives*), disposant à la fois de lignes de bus et de train (sans toutefois desservir l'ensemble des territoires), **les autres intercommunalités sont très peu desservies**. Des initiatives émergent, toutefois, à l'échelle intercommunale (développement des aires de co-voiturage, pistes cyclables, Rézo pouce, transport à la demande ...), mais ces dernières semblent **peu connues** par les habitants et ne répondent que partiellement aux besoins et enjeux liés à la mobilité.

Ainsi, sur l'ensemble du PETR, **les situations de « précarité mobilité » sont nombreuses** (personnes âgées, jeunes sans permis, personnes sans emploi, personnes en situation de handicap, etc.) et induisent des **difficultés pour accéder** aux différents services et à l'emploi.

Enfin, en matière d'infrastructure **le projet de la nouvelle gare LVG à Bressols et d'un échangeur autoroutier à Montech** représentent des **opportunités importantes en matière de desserte et de développement territorial** (*en particulier pour la CC Grand Sud Tarn-et-Garonne*). Mais ces derniers impliquent également de **nouveaux enjeux à prendre compte** : pression foncière, risque d'induire un afflux de véhicules sur les axes Est/Ouest qui nécessiteront des adaptations conséquentes dont les collectivités (Département, Com.d'agglomération Montauban et CC Grand Sud Tarn et Garonne) ont conscience.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des EPCI bien desservis (CC Terres des Confluences, Grand Sud Tarn-et-Garonne, Deux Rives) ; • La présence d'une offre de transport collectif, complétée par un service de transport à la demande (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences, Deux Rives, Lomagne Tarn-et-Garonnaise) ; • Des flux internes importants, notamment sur les secteurs urbains (Terres des Confluences). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de transport en commun globalement limité et une utilisation prépondérante de la voiture ; • Peu de liaisons internes (entre les pôles du territoire) ; • Des initiatives inadaptées et méconnues (TAD, Rézo Pouce ...) ; • Des situations de précarité mobilité importantes : personnes âgées, jeunes sans permis, personne en précarité ...
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une prépondérance de la voiture qui peut être source de solutions de mobilité alternatives : covoiturage, transport solidaire ... ; • Future gare LGV à Bressols et projet d'un échangeur A62 à Montech (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne) ; • La mise en place de certaines initiatives (Rézo Pouce ; offre de location de voiture avec des points de location sur les communes, service de transport à la demande tout public ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Exclusion de certaines populations à la mobilité et, de fait, à l'accès à l'emploi, aux services ... ; • Des infrastructures (future gare TGV, échangeur) qui vont générer un afflux de véhicules sur des axes peu adaptés (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne) dont il conviendra de tenir compte

2.1.10 Environnement et transition écologique

Le PETR possède un **patrimoine naturel riche en termes de milieux et d'espèces**, principalement lié à la biodiversité de sa trame hydrographique et à la diversité de ses paysages et espaces naturels. Ainsi, le PETR est composé de **nombreux espaces reconnus ou protégés**, qui représentent notamment un potentiel environnemental à valoriser au niveau touristique.

La part des territoires artificialisés reste contenue (3,9% contre 5,3% à l'échelle de la France métropolitaine en 2018). Toutefois, **l'artificialisation observée entre 2009 et 2018 augmente plus vite qu'à l'échelle nationale** (0,5% contre 0,4%). Une pression s'observe notamment sur les espaces péri-urbanisés autour de Moissac et du Sud Est du territoire, impactant ainsi les espaces agricoles et naturels. Enfin, **la gestion qualitative de l'eau et de son stockage (retenues ...) sont soumis à de fortes pressions et constituent un enjeu fort, partagé à l'échelle du territoire.**

Le territoire est soumis à plusieurs risques naturels. **Les risques « inondation » et « mouvement de terrain »** (retrait et gonflement des argiles) **sont particulièrement importants**. Le PETR est aussi **soumis à des risques davantage liés aux activités humaines** (transports de marchandises dangereuses, industriel, nucléaire).

Enfin, la consommation énergétique connaît une légère augmentation par rapport à 2013, avec **une part prépondérante de recours aux énergies fossiles (produits pétroliers)**. De leur côté, les EnR sont, pour l'heure, peu développées, bien que le territoire présente des potentiels de développement en énergies renouvelables. Ainsi, en 2017, **la part des EnR dans la consommation énergétique est, pour le PETR, inférieure à la moyenne régionale** : près de 20 % contre 22,3 % à l'échelle régionale. **Les CC Grand Sud Tarn-et-Garonne et Terres des Confluences se sont engagées dans l'élaboration d'un PCAET.**

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • La présence d'un patrimoine paysager et naturel, riche et diversifié (serres, coteaux, vallées et plaines fluviales, etc.) reconnu pour sa qualité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS...); • Une trame hydrographique dense (Garonne, canal des Deux Mers, Tarn ...), favorable au développement de la faune et de la flore. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des milieux naturels sensibles exposés à une forte pression humaine (agriculture intensive et usages de pesticides, mitage paysager, pollution de certaines ZAE ...); • Une forte dépendance aux énergies fossiles (logements, mobilités); • Des logements vieillissants, facteur de précarité énergétique et de forte consommation.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des atouts environnementaux et paysagers diversifiés (Garonne/Quercy/Gascogne) : un potentiel de développement touristique • La conduite d'OPAH pour améliorer le confort thermique des logements ; • La mise en œuvre de documents (PCAET) permettant d'appréhender les enjeux de transition énergétique (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, Terres des Confluences) ; • Un potentiel important pour le développement des EnR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une artificialisation des sols qui progresse ; • La présence de plusieurs risques sur le territoire : inondation, technologique, mouvement de terrain • Une pression très forte sur la ressource en eau, renforcée lors de la période estivale.

2.1.11 Synthèse et territorialisation des enjeux

Le diagnostic du PETR Garonne Quercy Gascogne et la synthèse AFOM ont permis de définir **les enjeux à l'échelle du territoire, en distinguant leur niveau d'importance au sein des 6 Communautés de communes du PETR**. Ils sont synthétisés dans le tableau suivant :

Légende des couleurs :							
• Territoire très fortement concerné par l'enjeu		Territoire concerné par l'enjeu					
Synthèse des enjeux thématiques et territorialisés							
Thématiques	Enjeux	EPCI					
		CC 2R	CC CPPL	CC GSTG	CC LTG	CC PSQ	CC TDC
Dynamiques sociodémographiques / Maillage territorial et offre de services	1 – Renforcement de l'attractivité résidentielle (notamment des territoires en déprise)						
	2 – Adaptation des capacités d'accueil de nouvelles populations (notamment services et équipements)						
	3 – Accessibilité (physique et à distance) équilibrée aux services et équipements pour tous les publics en veillant notamment aux publics en situation de précarité (famille monoparentale, faible revenu, sans emplois ...)						
	4 – Accompagnement et anticipation de la tendance au vieillissement de la population (adaptation de l'offre de services à l'évolution des besoins, études sur les équipements, l'autonomie, la silver économie)						
	5 – Renforcement des actions en faveur de la jeunesse (prévention, formation, loisirs, équipements ...)						
Santé	1 – Anticipation et lutte contre la désertification médicale						
	2- Veille et adaptation des équipements médico-sociaux aux besoins						
Logements	1 – Adaptation du parc de logement aux besoins des ménages et pour l'accueil de nouvelles populations						
	2 – Lutte contre la vacance (notamment via des programmes de rénovation)						
Centres bourgs	1 – Accompagnement des dynamiques de redynamisation des centralités (en lien avec les dispositifs contractuels)						
	2 – Soutien à la vitalité commerciale et artisanale (modernisation, transmission/ reprise) des petites polarités						
Développement économique	1 – Adaptation des capacités d'accueil d'entreprise au regard de l'existant et des besoins						
	2 – Soutien au développement d'une économie locale, ancrée et diversifiée (artisanat, tourisme, agriculture, économie sociale et solidaire ...)						
	3 – Maintien et développement du tissu industriel et productif du territoire (innovation, relocalisations)						
	4 – Contribution à la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi (formation des salariés)						
Agriculture	1 – Amélioration de la plus-value des produits et des revenus agricoles (labels, circuits-courts, restauration collective, valorisation, transformation)						
	2 – Amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des salariés agricoles						
	3 – Transmission / pérennisation des activités agricoles et de l'accessibilité au foncier pour les nouveaux agriculteurs						

Tourisme	1 – Valorisation des facteurs d’attractivité touristique, distinctifs du territoire (patrimoine, culture, nature ...)								
	2 – Mise en tourisme et construction d’une destination touristique globale								
Mobilité	1 – Définition et déploiement d’une stratégie de mobilités partagées au plus proche des besoins locaux (en concertation)								
	2 – Promouvoir et rendre accessible, par l’information et la mise en réseau des différentes initiatives, les offres et solutions existantes								
	3 – Organisation et structuration des offres de mobilité collectives (intermodalité, aires de covoiturages, pistes modes doux ...)								
Environnement et transition énergétique	1- Gestion durable de l’urbanisation (maitrise de l’artificialisation, mobilisation des friches, nouvelles formes d’habitat ...)								
	2 – Préservation et valorisation des espaces naturels et continuités écologiques								
	3 – Gestion raisonnée de la ressource en eau (quantitatif, qualitatif et risque)								
	4 – Transitions énergétique, écologique et économique (EnR, déchets, économie circulaire, ...)								

2.1.12 Les 4 axes stratégiques du projet de territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne

Dans le cadre du projet de territoire, la définition des enjeux du territoire a permis de relever 4 défis qui nécessiteront la mise en place d’actions ou la concrétisation de projets par les collectivités et acteurs locaux :

Défi n°1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

Le PETR est un territoire en pleine mutation socio-démographique avec un parc de logement qui n’est plus adapté à sa population. Afin de préserver le « bon vivre » du PETR, ainsi que sa richesse paysagère, environnementale et patrimoniale, ce défi vise notamment à repenser l’aménagement du territoire afin d’adapter le parc de logement et d’accompagner les mutations socio-démographiques.

Défi n°2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services

Afin de garantir une accessibilité équilibrée aux services et aux équipements pour tous, le PETR va devoir veiller au maintien des différents services de proximité, développer sa gamme intermédiaire et supérieure, tout en s’efforçant de renforcer l’offre de mobilité afin que toutes les populations puissent y avoir accès. Le maintien des capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire représente un élément fondamental de ce défi.

Défi n°3 : Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire

Le potentiel de développement du territoire est basé sur ses ressources locales : l’artisanat, les filières agricoles, le tourisme Afin de développer ses « filières » et renforcer le positionnement économique externe du territoire, ce défi vise à favoriser le développement d’un écosystème local favorable au développement économique, de maintenir les activités et valoriser des productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value et de mettre en tourisme le territoire.

Défi n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Afin de relever les défis de la transition écologique, énergétique et climatique, le PETR se doit de soutenir des objectifs ambitieux en faveur d'un urbanisme maîtrisé, de la préservation des milieux naturels, de la réduction de la consommation d'énergie, d'un développement des ENR et d'une gestion maîtrisée des ressources naturelles, en particulier l'eau.

2.2 Rappel du bilan des politiques contractuelles animées par le PETR

Le territoire du PETR est concerné par différents contrats avec les partenaires institutionnels et notamment :

Les contrats à l'échelle du PETR

Avec L'Etat	Avec la Région
Le Contrat de ruralité 2017-2020	Le Contrat Régional Unique 2015-2017
Le Contrat Territoire d'industrie signé dans le cadre de l'entente interdépartementale 32/82 associant le PETR Pays Portes de Gascogne (chef de file) et le PETR Garonne Quercy Gascogne.	Le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 signé avec le Conseil régional et le Conseil départemental incluant les contrats Bourg-centres, Grand Site Occitanie Moissac-Lauzerte-Auvillar et la Dotation Innovation Expérimentation spécifique au PETR
	Le programme européen LEADER 2014-2022

Les contrats à l'échelle des Communautés de communes du PETR

Avec L'Etat	Avec la Région	Avec l'ARS
Le programme Petites Villes de Demain engagé sur 10 communes : Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne, Bourg de Visa, Cazes Mondenard, Lauzerte, Montaigu de Quercy, Roquecor, Lafrançaise, Moissac et Valence d'Agen. Les conventions sont en cours de signature avec les communautés de communes référentes.	Les 19 contrats Bourg-Centre : <ul style="list-style-type: none">- CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise : Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne (en cours d'écriture),- CC Grand Sud Tarn-et-Garonne : Orgueil, Grisolles, Labastide Saint Pierre, Montech, Verdun sur Garonne, Villebrumier,- CC Terres des Confluences : Castelsarrasin, Moissac, La-Ville-Dieu du Temple, Saint Nicolas de la Grave,- CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain : Lafrançaise,- CC des 2 Rives : Valence d'Agen,- CC Pays de Serres en Quercy : Bourg de Visa, Montaigu de Quercy, Lauzerte, Cazes Mondenard, Roquecor.	Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé 2019-2022 sur la CC Terres des Confluences.
Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de Moissac.	Le contrat Grand Site Occitanie Moissac Auvillar Lauzerte (3 communautés de communes concernées)	

2.2.1 Le Contrat de ruralité Garonne Quercy Gascogne 2017-2020

Le Contrat de ruralité signé le 24 février 2017 avec l'Etat a permis d'accompagner **111 opérations pour un montant global d'investissement de 85,6 M € dont :**

- 20,2 M€ relevant de financement de l'Etat,
- 11 M€ relevant de financement de la Région,
- 9,2 M€ relevant de financement du Département,
- 2,2M € relevant de financement de l'Europe.

Les projets ont été déployés autour de **6 axes** stratégiques au regard des enjeux du territoire :

- Accès aux services publics et marchands et aux soins,
- Revitalisation des bourgs centre notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres bourgs,
- Attractivité du territoire : économie, numérique, tourisme, patrimoine naturel, ...
- Mobilités locales et accessibilité au territoire,
- Transition écologique et énergétique,
- Cohésion sociale.

Deux axes ont particulièrement été mis en œuvre (cf. carte suivante) :

- L'accès aux services publics et marchands, ainsi qu'aux soins ont été majoritaires : 28 dossiers,
- La revitalisation des centres bourgs : 26 dossiers.

Contrat de Ruralité : Deux axes prépondérants

- Accès aux services publics et marchands ainsi qu'aux soins
- Revitalisation des centres bourgs

- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences


 4 Nombre de projets financés dans le cadre du
 1 Contrat de Ruralité sur la commune
 considérée



Sources : Admin Express / Occitanie Opendata / PETR GQG 2021
 Date : Juin 2021



2.2.2 *Le Contrat Territoire d'Industrie de l'entente interdépartementale Gers/Tarn-et-Garonne 2018-2022*

Initié par l'Etat fin 2019, ce dispositif permet de mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'Etat et de ses opérateurs, Région, collectivités et partenaires, dans un objectif de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Le Contrat Territoire d'Industrie concerne **le périmètre du PETER Portes de Gascogne et le PETER Garonne Quercy Gascogne soit 11 communautés de communes sur une stratégie commune.**

Le pilotage local du dispositif est assuré par la Région qui a validé en février 2020 la stratégie et plans d'actions.

Les nécessités de relance économique liées à la crise sanitaire ont amplifié la mobilisation des porteurs de projets privés ou publics autour des 7 axes du Contrat :

- Accompagner la mutation durable du secteur agro-alimentaire,
- Consolider l'écosystème aéronautique,
- Favoriser l'innovation et le développement du secteur construction,
- Soutenir les projets structurants sur la filière environnement-énergie,
- Etre support au développement de l'ensemble de l'économie productive,
- Contribuer à la transition écologique,
- Développer les métiers et la filière du vélo.

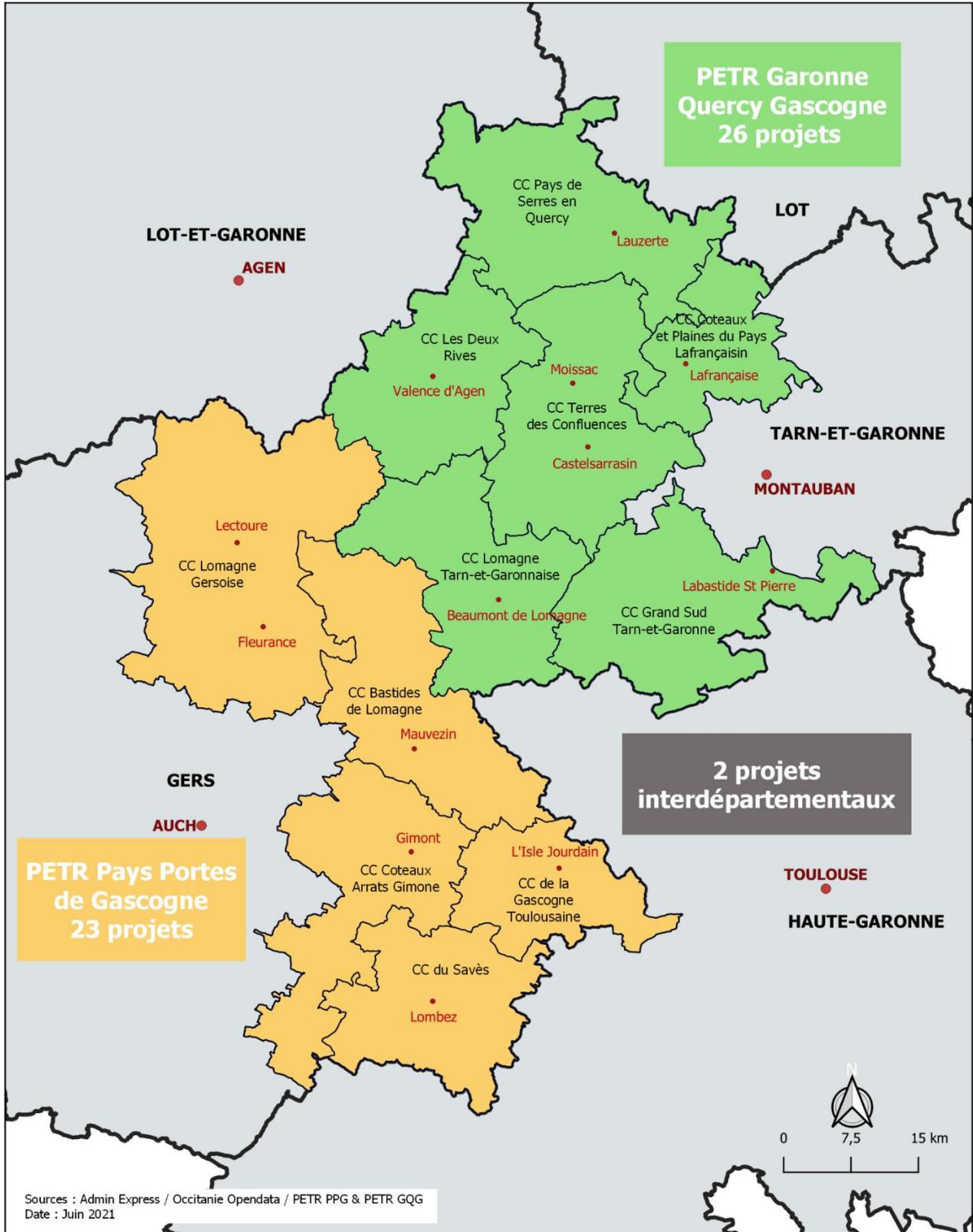
A ce jour, ce sont ainsi 51 projets labellisés qui sont accompagnés sur les 2 PETER dans le cadre du dispositif et d'une animation dédiée : **dont 26 projets sur le territoire du PETER Garonne Quercy Gascogne, et 2 projets interdépartementaux.**

L'ensemble des projets représentent 151,6 M€ et concernent **44 dossiers de porteurs privés** et 7 publics.

Les labellisations se poursuivront en 2022 notamment avec les fonds du plan de Relance de l'Etat.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE L'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE 32 - 82

51 PROJETS LABELLISES AU 4/02/21



TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE L'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE 32 - 82

26 PROJETS LOCALISES DANS LE PETR GQG

- Maîtrise d'ouvrage privée
- Maîtrise d'ouvrage publique

- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn et Garonne
- CC. Terres des Confluences



2.2.3 Les deux contrats signés avec la Région de 2015 à 2020 (CRU, CTO)

Le Contrat Régional Unique 2015-2017

A la clôture du CRU, le bilan est de **154 dossiers programmés** pour un montant global d'investissement de **67,8 M€** dont :

- 18,5 M€ relevant de financement de l'Etat,
- 5,2 M€ relevant de financement de la Région,
- 8,4 M€ relevant de financement du Département,
- 2,6 M€ relevant de financement de l'Europe.

Trois mesures ont particulièrement été mises en œuvre :

- Maintenir un environnement de qualité et favoriser la qualité énergétique : 51 dossiers ;
- Offrir un cadre de vie et résidentiel de qualité aux habitants : 43 dossiers ;
- Adapter et développer les services et équipements aux publics : 32 dossiers.

Le Contrat Territorial Occitanie Garonne Quercy Gascogne 2018-2021

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) signé en juillet 2018 avec le PETR, la Région et le Département est en cours d'achèvement.

Il s'articule plus particulièrement pour notre territoire, autour de **2 axes, déclinés en 9 mesures** :

- Contribuer à un développement économique, équilibré et durable du territoire,
- Améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire.

9 mesures du CTO : Favoriser l'accueil et le développement des entreprises / Maintenir le tissu commercial et artisanal de proximité / Accompagner les mutations de la filière agricole / Développer les potentialités touristiques et culturelles / Offrir un cadre de vie et de qualité aux habitants / Préserver l'environnement et répondre aux enjeux climatiques / Améliorer l'accessibilité du territoire et conforter le maillage territorial / Adapter et développer les services et équipements aux publics / Développer et valoriser les bourgs-centres du territoire.

Il intègre notamment les dispositifs de soutien spécifiques de la région : les Contrats bourgs-centres ; le Grand Site Occitanie « Moissac-Auvillar-Lauzerte » ; la Dotation Innovation Expérimentation propre au PETR.

A fin 2020 (cf. cartes ci-après), le bilan est de **288 dossiers** (maîtres d'ouvrages publics) **ont été programmés** pour un montant global d'investissement de **103,4 M €** dont :

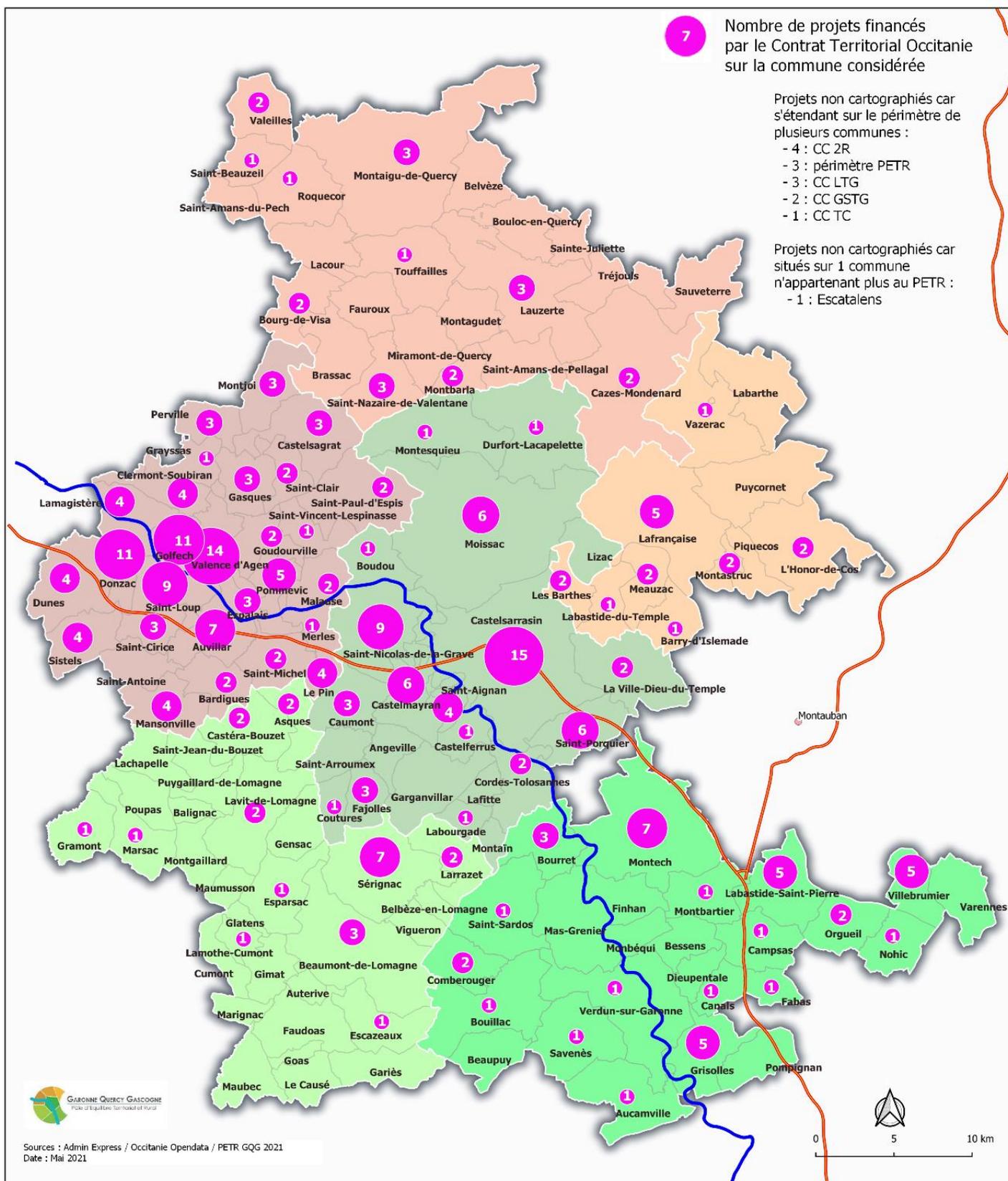
- 26,5 M€ relevant de financement de l'Etat,
- 11,8 M € relevant de financement de la Région,
- 11,7M€ relevant de financement du Département,
- 1,5M€ relevant de financement de l'Europe

2021 est la dernière année du Contrat avant une nouvelle génération de contrat pour la période 2022-2027.

A l'issue de la dernière programmation en cours, **le bilan s'établira à 378 projets soutenus.**

Localisation des projets financés par le Contrat Territorial Occitanie de 2018 à 2020

- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences



2.2.4 Le Programme européen LEADER Garonne Quercy Gascogne 2014-2022

La convention du programme LEADER du territoire Garonne Quercy Gascogne a été signée en janvier 2017 avec :

- La Région Occitanie, autorité de gestion de ce fonds européen,
- Le PETR Garonne Quercy Gascogne, structure porteuse du Groupe d'Action Locale Garonne Quercy Gascogne (GAL), responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL LEADER,
- L'Agence de services et de paiement (ASP), organisme payeur de l'Etat.

Ce programme permet l'émergence et le cofinancement de projets locaux, **publics ou privés**, répondant à la stratégie élaborée pour le territoire. Chaque GAL a une enveloppe financière attribuée. L'enveloppe du GAL Garonne Quercy Gascogne dispose **d'une enveloppe de 5,12M€**.

La priorité stratégique définie pour le PETR Garonne – Quercy - Gascogne concerne « **l'équilibre territorial solidaire et attractivité durable** ».

Elle se décline en 3 axes stratégiques et 8 fiches-actions définissant l'admissibilité des projets et portant sur des thématiques diverses.

- Economie locale,
- Services à la population,
- Culture, cohésion sociale,
- Mobilité durable,
- Tourisme,
- Environnement, économies d'énergie,
- Coopération territoriale (œnotourisme).

La particularité de ce programme européen réside dans son pilotage et sa mise en œuvre locale : un **Groupe d'Action Locale LEADER** réunissant un collège d'acteurs publics et un collège d'acteurs privés du territoire sélectionne et programme les projets.

Comité de programmation du GAL LEADER

Garonne Quercy Gascogne : 23 membres décisionnels

- Collège public : 10 titulaires élus des 6 Communautés de communes (+ 10 suppléants)
- Collège privé : 13 titulaires acteurs de la société civile dont les 3 chambres consulaires (+ 13 suppléants)

Ainsi, au 15 juillet 2021, le comité de programmation du GAL se sera réuni 12 fois avec un bilan prévisionnel de :

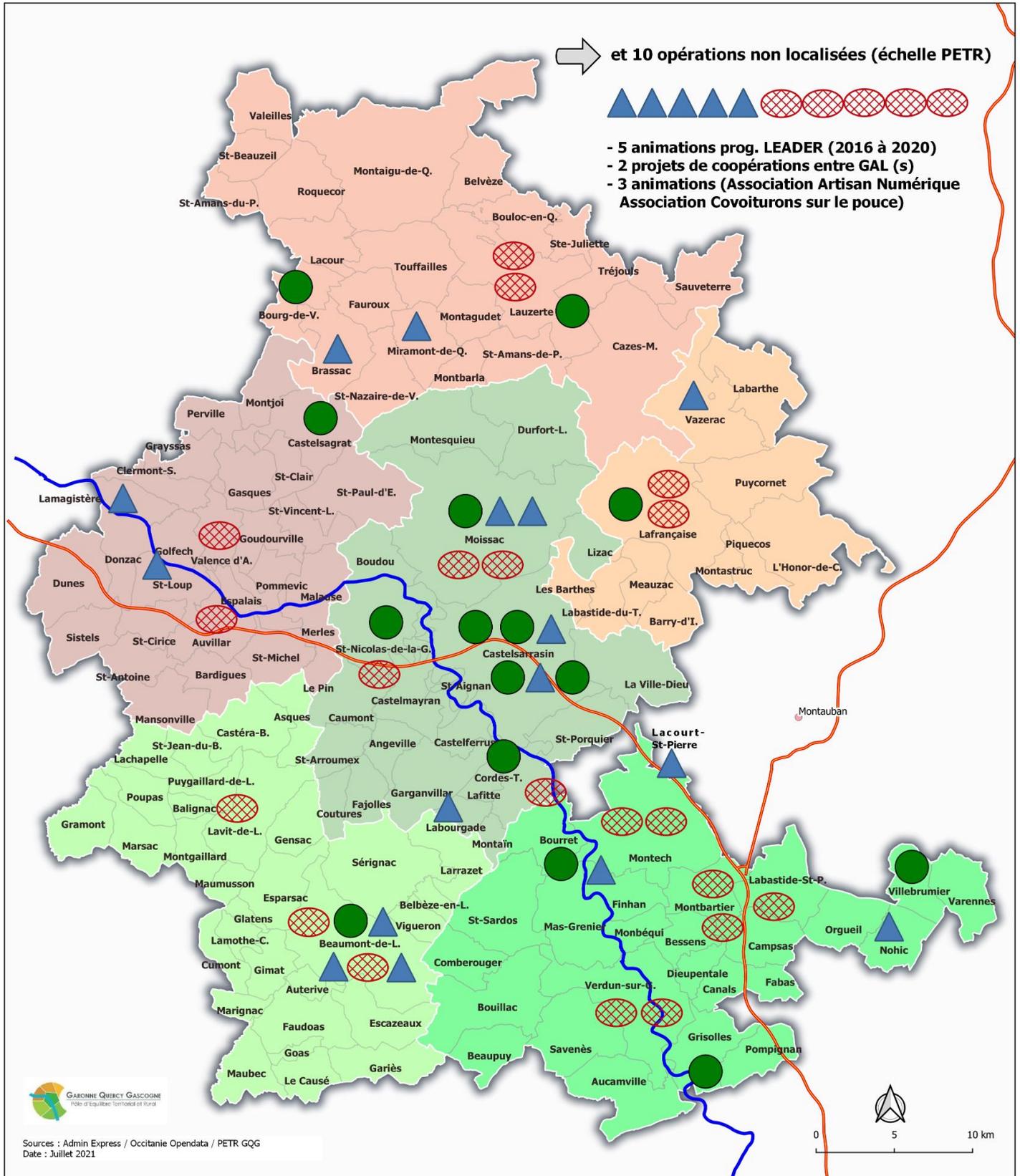
- 140 dossiers reçus et examinés par l'équipe technique du GAL/PETR (dont 56 retirés/non recevables après examen),
- **61 dossiers programmés** dont 21 dossiers portés par des acteurs privés,
- **3,7 M€ de crédits FEADER engagés** pour ces projets soit **75,5% de l'enveloppe** allouée au territoire à cette date.

Localisation des 61 projets LEADER programmés au 15/07/2021

Portage des 61 projets programmés :

-  **Projet privé**
-  **Projet public communal**
-  **Projet public supra-communal**
(Com. communes, Syndicat mixte, CD, PETR ...)

-  CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
-  CC. Pays de Serres en Quercy
-  CC. Deux Rives
-  CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
-  CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
-  CC. Terres des Confluences



2.3. Les opérations déjà financées dans le cadre du Plan de relance

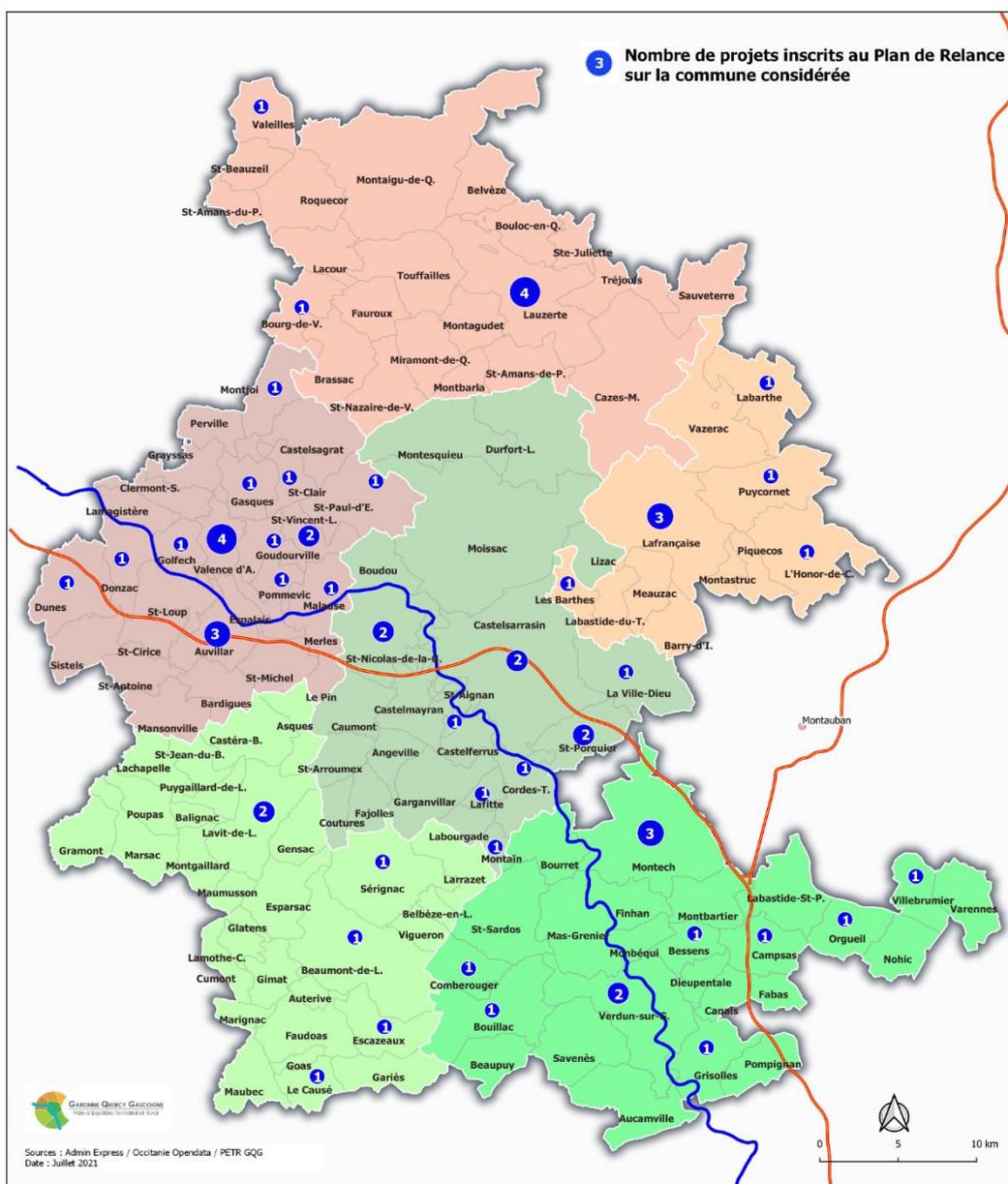
En amont de la signature du contrat final CRTE, une liste d'opérations a déjà obtenu une subvention dans le cadre du plan de relance. Elle a été annexée au protocole de préfiguration du CRTE, signé le 30 juillet 2021 entre l'Etat le PETR Garonne Quercy Gascogne.

La signature de ce protocole n'obère pas la candidature de porteurs de projets sur le territoire du PETR à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de **France Relance**.

Ce volet relance aura vocation à être intégré au sein du CRTE.

61 Projets inscrits au Plan de Relance à la date du 13 juillet 2021

- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences



Article 3 – La stratégie du CRTE Garonne Quercy Gascogne

Cette stratégie se décline en 3 ambitions détaillées en 13 orientations.

Elle répond :

- aux axes stratégiques de développement du PETR, identifiés dans le projet de territoire 2021-2027 ;
- aux ambitions fixées par l'Etat dans la Circulaire du premier ministre du 20 novembre 2020.

• **Ambition n°1 : Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire**

- **Orientation n°1-1** : Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités
- **Orientation n°1-2** : Etre support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail
- **Orientation n°1-3** : Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques

• **Ambition n°2 : Consolider la cohésion et la solidarité territoriale**

- **Orientation n°2-1** : Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial
- **Orientation n°2-2** : Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité
- **Orientation n°2-3** : Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics
- **Orientation n°2-4** : Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures

• **Ambition n°3 : Engager durablement la transition écologique**

- **Orientation n°3-1** : Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités
- **Orientation n°3-2** : Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
- **Orientation n°3-3** : Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale
- **Orientation n°3-4** : Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)
- **Orientation n°3-5** : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
- **Orientation n°3-6** : Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets

Les orientations stratégiques font l'objet **de fiches orientations descriptives, jointes en annexe 1.**

Elles sont **illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2021-2026 à ce stade** : projets et intentions issus du recensement PETR des projets de ses collectivités en date de juin 2021, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PETR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Ces fiches présentent succinctement le contexte général de l'orientation. Elles détaillent les objectifs poursuivis ainsi que le type et la description des opérations qui en découlent. Elles rappellent les

partenaires financiers – Etat et autres – et partenaires techniques pouvant être mobilisés dans la réalisation des opérations.

Elles fournissent également des indicateurs d'évaluation proposés pour pouvoir effectuer un bilan à fin de parcours.

La programmation effective des opérations se fera annuellement sur la base des dossiers de subvention complets transmis à l'Etat et au PETR pour inscription dans la convention financière annuelle du CRTE (prochaine convention pour 2022).

Pour rappel, **le CRTE est évolutif** : en cas d'évolution du contenu de ces orientations avant la fin de ce contrat (2026), les modifications seront validées par le Comité de pilotage du CRTE, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action du CRTE

Le plan d'action est la traduction de la mise en œuvre du projet de territoire en **opérations menées par les collectivités et acteurs locaux répondant à l'une des 13 orientations.**

4.1. Programmation des opérations locales

Dans le présent contrat, les opérations désignent les projets des maîtres d'ouvrage **sollicitant une subvention de l'Etat ou de ses opérateurs**. Une même opération peut comporter **plusieurs tranches** fonctionnelles en fonction de l'envergure de celle-ci.

Les opérations doivent **contribuer à la transition écologique** ou ne pas s'y opposer. Les opérations soutenues doivent être économes en foncier et en ressources, peu émettrices de gaz à effet de serre et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies nationale bas-carbone et biodiversité).

Elles peuvent être de grande envergure, structurantes pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours **porteuses d'une plus-value** sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Elles peuvent également poursuivre des objectifs de **coopérations entre territoires** : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Implication du maître d'ouvrage de l'opération

Dès lors qu'une opération **est suffisamment mûre** le porteur de projet complète le dossier de subvention Etat et assure le dépôt auprès des financeurs.

Il envoie également une copie du dossier au PETR **demandant l'inscription au CRTE.**

Implication du PETR, animateur du contrat CRTE

Le PETR transmet au porteur un accusé **de réception de la demande** d'inscription pour la prochaine programmation CRTE (convention financière annuelle).

En fonction du contenu du dossier reçu, le **PETR assure la rédaction de la « fiche-projet » descriptive annexée à la convention financière annuelle** (cf. modèle en annexe 2). Celle-ci comprend :

- L'intitulé de l'opération, le maître d'ouvrage, le territoire concerné, le descriptif de l'opération,
- Le plan de financement prévisionnel ou consolidé en cas de subventions déjà acquises auprès des autres co-financeurs (montant et taux de financement), et un détail des principaux postes de dépenses (fonctionnement et investissement),
- Le calendrier de réalisation des différentes étapes (démarrage de l'opération dans l'année de programmation),
- Le niveau de contribution aux ambitions du CRTE (Sobriété/Résilience/Inclusivité cf. fiche orientation),
- Les indicateurs d'évaluation propres à l'opération.

Les montants financiers indiqués sont prévisionnels. Ils s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

La programmation définitive des opérations CRTE, est validée par le Comité de Pilotage du CRTE (cf. chap. gouvernance) **en s'appuyant sur l'expertise du Comité technique** réunissant les services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales concernées dont le PETR.

L'Etat peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

A l'issue du Comité de pilotage le PETR formalise la convention financière annuelle avec les plans de financement examinés.

Cas d'opérations recensées au stade d'intention

Des opérations de niveaux de maturité différents, figurent dans le recensement 2021-2026 établi à la date de signature du contrat auprès des collectivités.

Le contrat CRTE étant évolutif, **de nouvelles opérations** pourront être proposées.

Les projets au stade d'intention, devront faire l'objet d'un travail spécifique de maturation et complétude par le porteur avant le dépôt de demande de subvention et d'inscription au CRTE.

4.2. Les opérations de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des **projets communs**, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires. Pour exemple, le PETR Pays Portes de Gascogne et le PETR Garonne Quercy Gascogne se sont associés dans le cadre du **programme Territoire d'Industrie**. Ils portent ensemble des projets privés et publics, qui bénéficient à la relance économique de ces deux territoires.

Des projets de coopération sont également menés à l'échelle inter-départementale dans le cadre du **programme européen LEADER** (ex : œnotourisme).

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, le PETR a bénéficié d'un appui technique par les services de la DDT et du CEREMA.

Le CEREMA apporte son expertise sur le volet transition écologique et sur un éclairage de la contribution des projets recensés à la transition écologique (Sobriété/Résilience/Inclusivité).

Le Département propose un dispositif pour accompagner financièrement l'ingénierie territoriale des PETR dans leurs politiques contractuelles.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des opérations inscrites à ce contrat dès lors que les maîtres d'ouvrage auront transmis les dossiers et que ceux-ci seront complets.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les « fiches-projets » et dans la convention financière annuelle sont des montants **prévisionnels**. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, **mais ne valent pas accord final** sauf si cela est précisé par les co-financeurs comme étant déjà acquis.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet **de conventions attributives établies entre le partenaire financier et le porteur de projet**.

6.2. Le PETR

Le territoire signataire s'engage à **animer** le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, établissements publics, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

En signant le CRTE, le PETR Garonne Quercy Gascogne **assume le rôle de portage et d'animateur** de la relance et de la transition écologique de son territoire en collaboration avec ses collectivités.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Pour la mise en œuvre du CRTE, le PETR mobilise une équipe technique spécifique :

- la coordinatrice du PETR et des politiques contractuelles,
- la chargée de mission « politiques contractuelles » en charge d'animer le contrat, les instances de gouvernance, et d'accompagner les porteurs de projets (faciliter l'émergence de projets, optimisation des plans de financements, guidage dans les dispositifs de soutien et partenaires techniques...).

Un renfort spécifique a été déployé par le PETR depuis septembre 2021 par le recours à un recrutement temporaire d'un an d'une chargée de missions en soutien à l'élaboration du projet de territoire et de rédaction du contrat (renfort susceptible d'être pérennisé en tant que de besoin).

Enfin, l'animation du contrat interdépartemental Territoire d'industrie, dont les opérations pouvant solliciter l'Etat (notamment pour des acteurs privés sur les dispositifs Plan de Relance) ont vocation à intégrer le CRTE, bénéficie d'une animatrice au service des deux territoires (PETR 32 et 82) jusqu'en avril 2022.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une **posture de facilitation des projets**.

Sur la durée du CRTE, l'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des opérations du CRTE.

L'État s'engage à **optimiser les processus d'instruction** administrative et à examiner les possibilités **d'expérimentation de procédures nouvelles**, ou de **simplification de procédures** existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **L'ADEME** sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- **LA CAISSE DES DEPOTS** peut mobiliser **la Banque des territoires** pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- **Le CEREMA** peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Le Département

L'intervention financière du Département de Tarn-et-Garonne s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés et inscrits au CRTE, au regard des politiques d'aides en vigueur, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier de demande de subvention complet et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir en Commission Permanente.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer au suivi et à l'évaluation du CRTE à travers les comités techniques.

Le Département désignera un représentant élu chargé de participer à la gouvernance et au pilotage du CRTE

6.5. Maquette financière annuelle

La convention financière annuelle comportera un tableau récapitulatif des projets appelé « **maquette financière** » indiquant les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, **selon leurs modalités internes de validation** pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et les collectivités signataires mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence (par ex : suivi Petites Villes de Demain/Bourgs-Centres de la Région).

7.1. Le comité de pilotage du CRTE

Un comité de pilotage est créé à l'échelle du PETR Garonne Quercy Gascogne. Il est coprésidé par la Préfète, ou son représentant départemental, et par le Président du PETR Garonne Quercy Gascogne ou son représentant. Son secrétariat permanent est assuré par l'équipe technique du PETR.

Le comité de pilotage réunit les signataires du présent contrat :

- L'Etat représenté par la Préfète,
- Le PETR Garonne Quercy Gascogne représenté par son Président,
- Le Département du Tarn-et-Garonne représenté par son Président.

Comme réalisé pour le Contrat de ruralité, **la Région Occitanie pourra être invitée** à participer au comité de pilotage du fait de son engagement dans le financement des opérations inscrites au CRTE.

D'autres partenaires ou personnes ressources peuvent être associés à ce comité en tant que de besoin, en fonction des thématiques et des projets abordés sur le territoire.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider et sélectionner les projets à financer dans le cadre de la convention financière annuelle,
- Valider le bilan annuel du CRTE ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique réunit les représentants de l'Etat, du PETR, du Département.

D'autres partenaires ou personnes ressources peuvent être associés à ce comité en tant que de besoin, en fonction des thématiques et des projets abordés sur le territoire, tel que la Région pour son soutien financier.

Le Comité technique est chargé du suivi de **l'avancement technique et financier** du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins **une fois par an** pour :

- Préparer et de consolider les plans de financement des projets qui seront proposés au comité de pilotage ;
- Garantir la cohérence des projets retenus avec les ambitions portées par le PETR ;
- Evaluer le suivi de l'exécution du CRTE ;
- Préparer le cas échéant les modifications, évolutions du CRTE à proposer au comité de pilotage.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la Préfète, déléguée territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La Préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 – Mobilisation des acteurs locaux pour l'élaboration et mise en œuvre du CRTE

Toujours dans ce principe de projet de territoire ascendant, c'est-à-dire émanant des Communautés de communes et communes, **la mobilisation est réalisée et articulée aux 2 échelles :**

- **Echelle des Communautés de communes du PETR**, faisant le lien avec leurs **communes** et les acteurs locaux de leur territoire,
- **Echelle du PETR**, pour les partenaires institutionnels, et représentants de la société civile notamment à travers l'instance du Groupe d'Action Locale LEADER et du comité de pilotage Territoire d'Industrie intégrant des acteurs publics et privés.

8.1 Mobilisation des acteurs durant l'élaboration du contrat CRTE

Début 2021, le PETR a **mobilisé les président(e)s et directeur(e)s des 6 Communautés de communes**, sur l'élaboration du projet de territoire du PETR pour 2021-2027 et la construction **du contrat CRTE** qui en découle.

Pour ce faire, chacune des Communautés de communes a :

- > Fourni les documents stratégiques concertés déjà existants (PLUi, PCAET, projets de territoire, contrat bourg centre communes, convention Petite Ville de Demain, diagnostic thématiques ...),

- > Mené, pour certaines d'entre elles, des travaux d'actualisation de la stratégie communautaire,
- > **Assuré pour le PETR, le recensement des projets communaux et intercommunaux, mûres ou potentiels sur le mandat 2021-2026.**

8.1.1 Recensement des projets du territoire pour 2021-2026

Ce recensement compilé par le PETR en juin 2021 et mis en perspective des contractualisations du PETR a permis de repérer les besoins du territoire, et les continuités d'actions pour alimenter la stratégie du projet de territoire.

Une synthèse de ce recensement, **centrée sur les opérations sollicitant ou susceptible de mobiliser un fond Etat figure en annexe 3 du contrat.**

- > 972 opérations ont ainsi été recensées sur l'ensemble du territoire, **dont 132 avec un plan de financement prévisionnel.**

NB : comme pour le Contrat de ruralité, le recensement ne vaut pas dépôt de subvention auprès des financeurs. Une opération ne pourra être validée dans le CRTE qu'après dépôt du dossier complet auprès de l'Etat, examen et validation par le Comité de pilotage CRTE.

Avec la définition des orientations du contrat CRTE, ce recensement a ensuite été complété par :

- Les projets du **Conseil départemental** qu'il porte en propre ou co-finance via ses opérateurs,
- Des projets de **maîtres d'ouvrages publics et privés** connus du PETR de par l'animation territoriale déjà en œuvre avec le programme LEADER et le contrat Territoire d'Industrie.

A noter que sur le sujet de la relance économique, la mobilisation a été engagée dès septembre 2020 dans le cadre de Territoire d'industrie avec une réunion des 6 présidents des communautés, organisée au PETR le 2 octobre 2020, avec l'ancienne sous-préfète à la Relance, pour mobiliser les acteurs locaux.

Ce tableau de bord des opérations **évoluera tout au long du contrat**, en fonction de l'arrivée de nouvelles opérations, des précisions sur les plans de financement et des opérations programmées annuellement.

8.1.2 Phase de concertation au niveau des Communautés de communes, des élus du PETR et des partenaires financiers

Comme indiqué à l'article 2 et dans le protocole d'engagement CRTE, l'élaboration du projet de territoire PETR a été travaillée à l'échelle des 6 communautés **en réunissant de la mi-juillet à début novembre les 6 Comités techniques correspondants :**

- > CC Lomagne Tarn et Garonnaise (19/07) – CC Terres des Confluences (20/07) – CC Pays Serres en Quercy (21/09) - CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain (21/09) – CC Grand Sud Tarn et Garonne (28/09) - CC des Deux Rives (3/11).

En plus des 2 élus communautaires référents de la commission « projet de territoire & contractualisations » du PETR et du DGS, du cabinet Teritéo et services du PETR, chaque communauté a élargi à sa convenance les participants à ce comité.

La **Commission d'élus du PETR « Projet de territoire et contractualisations »** a ensuite été réunie le **4 novembre 2021** afin de partager et d'amender :

- Le diagnostic territorial consolidé du PETR, les enjeux territorialisés par Communauté de communes et les défis stratégiques du projet de territoire ;
- La stratégie du CRTE proposée en déclinaison, autour de 3 ambitions et 13 orientations.

Le contrat du CRTE a été rédigé par le PETR sur ces bases.

Il a fait l'objet d'échanges **et de 2 réunions de travail avec les services de l'Etat** (8 octobre et 25 novembre), **ainsi qu'avec le Département** en vue de sa finalisation.

La stratégie du projet de territoire et le contrat du CRTE ont été **validés lors du Conseil syndical du PETR du 11 décembre** en vue de la signature du contrat CRTE et de la formalisation du projet de territoire.

8.2 Communication après la signature du contrat et mobilisation durant la mise en œuvre en lien avec les Communautés de communes

8.2.1 A l'échelle des Communautés de communes

Le PETR transmettra le contrat CRTE signé à chacune des communautés de communes et invitera chaque territoire à **mettre en ligne le document sur le site internet avec le contact de l'animatrice PETR du contrat**.

Chaque communauté de communes pourra organiser d'autres formes de concertation pour partager plus largement le CRTE avec les acteurs de son territoire (conférence des maires, conseil communautaire, commissions élargies etc.).

8.2.2 A l'échelle du PETR

Le **Groupe d'Action Locale LEADER et le Comité local Territoire d'industrie** intègrent des acteurs représentant la société civile et des partenaires socio-économiques diversifiés du PETR.

Le collège privé du GAL LEADER est ainsi composé de représentants des secteurs suivants :

- Le commerce, l'artisanat, l'industrie et agriculture à travers notamment les 3 chambres consulaires (*la chambre de commerce et de l'industrie, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers et de l'artisanat, des associations de commerçants*),
- La jeunesse et la culture (*représentants de Maison de la Jeunesse et de la Culture, représentants d'associations culturelles*),
- Les entrepreneurs des secteurs agricole, viticole, touristique,
- L'insertion (*représentants d'association d'insertion, maison de l'emploi*),
- Le secteur bancaire,
- Le monde associatif et des citoyens (*citoyen retraité, association famille rurale...*).

Lors des prochaines réunions de ces instances, le PETR a prévu de concerter ces partenaires socio-économiques sur les travaux du projet de territoire et du CRTE

Les modalités de concertation seront adaptées en **fonction de l'évolution sanitaire** en début d'année. Les travaux leur seront dans tous les cas, adressés en vue de leur information et d'ajustements éventuels.

La conférence des maires du PETR (139 communes) sera réunie au premier trimestre pour :

- Communiquer sur les travaux du projet de territoire et sur les nouvelles contractualisations à venir,
- Présenter le contrat CRTE signé et le rôle d'animateur du PETR.

Les partenaires financiers y seront conviés.

En parallèle du travail d'accompagnement des porteurs de projet sollicitant leur inscription dans le contrat CRTE, **l'équipe technique du PETR animera des réunions collectives plus techniques** pendant la mise en œuvre du contrat :

> **Réunions d'échanges entre le PETR et les référents des intercommunalités**

Ces rencontres régulières permettent d'effectuer un suivi au fil de l'eau des projets en lien avec les politiques contractuelles gérées par le PETR et notamment les programmations du CRTE.

> **Réunions « subventions » dans les communautés de communes**

Ces réunions sont annuellement organisées pour chaque communauté de communes afin de présenter les contrats et dispositifs de financement du PETR, **aux secrétaires de mairies et gestionnaires de subvention** et les aider au mieux dans la mobilisation des fonds et montage des dossiers.

Cette dynamique se poursuivra sur la durée du CRTE afin de rendre chacun acteur de la relance et de la transition écologique.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Le comité de pilotage assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Un tableau de bord de suivi des opérations est élaboré par le PETR et examiné par les signataires.

Les indicateurs d'évaluation sont détaillés dans chaque fiche « Orientations ».

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et jusqu'en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – 13 fiches-orientations du contrat

Annexe 2 – Modèle fiche-projet du CRTE

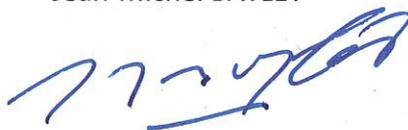
Annexe 3 – Synthèse du recensement des opérations pour la période 2021-2026

Signé à Montauban, le 17 décembre 2021

La Préfète,
Chantal MAUCHET



Le Président du PETR
Jean-Michel BAYLET



Le Président du Département
Michel WEILL

